

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 juin 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 346 700 \$ - Refinancement Règlement d'emprunt 2007-085
 - 4.3 Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation pour l'émission de billets – Refinancement Règlement d'emprunt 2007-085
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de subvention et engagement à long terme – Clinique Médicale du Collège
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption – Règlement 2018-253 modifiant les règlements 2016-215 et 2017-244 relativement aux branchements
 - 7.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 2018-254 abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251 décrétant des dépenses de 3 389 358\$ et un emprunt de 3 389 358\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline, des travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue (sanitaire et aqueduc) et l'acquisition d'un système de géolocalisation des infrastructures
8. Administration et greffe
 - 8.1 Modification de la programmation de travaux TECQ – Travaux Grande-Caroline (Route 231)
 - 8.2 Octroi de contrat - Surveillance de chantier – Projet de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)
 - 8.3 Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)
 - 8.4 Participation au congrès de l'AQLM
 - 8.5 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
9. Ressources humaines
 - 9.1 Embauche des employés du camp de jour estival
10. Loisirs
 - 10.1 Vérification des antécédents criminels – Abrogation de la résolution 18-03-3408
 - 10.2 Aménagement du terrain et du stationnement du centre des loisirs
 - 10.3 Lignage de la patinoire extérieure
 - 10.4 Premier versement – Projet jeu d'eau
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-06-3473

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3474

Adoption du procès-verbal de mai 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3475

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 4 juin 2018 pour un montant total de 300 680.89\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 4 juin 2018 au montant de 62 422.26\$
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 avril au 26 mai 2018 au montant de 40 172.85\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3476

Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 346 700 \$ - Refinancement Règlement d'emprunt 2007-085

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 346 700 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2007-085	346 700 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE,

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2007-085, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser

l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	29 600 \$	
2020.	30 700 \$	
2021.	31 700 \$	
2022.	32 800 \$	
2023.	33 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	188 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2007-085 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3477

Emprunt par appel d'offre public – Résultats et acceptation pour l'émission de billets – Refinancement Règlement d'emprunt 2007-085
Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 juin 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,3300 %
Montant :	346 700 \$	Date d'émission :	12 juin 2018

ATTENDU QUE

la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2018, au montant de 346 700 \$;

ATTENDU QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE		
29 600 \$	3,33000 %	2019
30 700 \$	3,33000 %	2020
31 700 \$	3,33000 %	2021
32 800 \$	3,33000 %	2022
221 900 \$	3,33000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,33000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
29 600 \$	2,25000 %	2019
30 700 \$	2,50000 %	2020
31 700 \$	2,70000 %	2021
32 800 \$	2,85000 %	2022
221 900 \$	3,00000 %	2023
Prix : 98,38400		Coût réel : 3,35334 %
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
29 600 \$	3,46000 %	2019
30 700 \$	3,46000 %	2020
31 700 \$	3,46000 %	2021
32 800 \$	3,46000 %	2022
221 900 \$	3,46000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,46000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2018 au montant de 346 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-085. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3478

Demande de subvention et engagement à long terme – Clinique Médicale du Collège

CONSIDÉRANT QUE la Clinique Médicale du Collège demande à la municipalité de Rougemont le versement d'une contribution de 6\$ par citoyen pour le maintien de sa participation à la Clinique;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique Médicale du Collège demande également à la municipalité de s'engager à verser la somme de 6\$ par citoyen par année pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Rougemont ont accès à la clinique médicale du collège et que près d'un quart des citoyens y ont un médecin de famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est important de contribuer au maintien de la clinique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser la contribution 2018 à la Clinique du Collège, soit un montant de 17 364\$ et de confirmer l'engagement de Rougemont pour les années 2019, 2020, 2021 et 2020 à raison de 6\$ par citoyen.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3479

Adoption – Règlement 2018-253 modifiant les règlements 2016-215 et 2017-244 relativement aux branchements

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le Règlement 2018-253 modifiant les règlements 2016-215 et 2017-244 relativement aux branchements, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3480

Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 2018-254 abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251 décrétant des dépenses de 3 389 358\$ et un emprunt de 3 389 358\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la grande-caroline, des travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue (sanitaire et aqueduc) et l'acquisition d'un système de géolocalisation des infrastructures

Monsieur Bruno Despots, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-254 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

Le conseil précise que bien que l'emprunt soit de 3 389 358\$, le montant à la charge des citoyens sera de 1 088 858\$ une fois que les subventions et participations des divers paliers de gouvernements auront été appliqués.

18-06-3481

Modification de la programmation de travaux TECQ – Travaux Grande-Caroline (Route 231)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier sa programmation déjà approuvée afin que le montant prévu pour le remplacement de la conduite d'aqueduc d'une partie de la rue Principale soit affecté en entier au projet de réfection de la conduite de la Grande-Caroline;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3482

Octroi de contrat - Surveillance de chantier – Projet de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera cet été à la réfection des infrastructures de la Grande-Caroline en partenariat avec le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la municipalité a procédé à un appel d'offre via le site internet SEAO relativement au mandat de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposés une soumission et qu'un comité municipal a procédé à l'évaluation des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'octroyer le contrat de surveillance de chantier du projet de réfection de la Grande-Caroline à la firme *Génipur* au montant de 43 977.94\$ étant le soumissionnaire ayant le meilleur pointage au terme de l'évaluation des soumissions. Le présent contrat est conditionnel à la signature de l'entente de partenariat entre le MTMDET

et la Municipalité ainsi que l'approbation du règlement d'emprunt 2018-254 auprès du MAMOT.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3483

Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera cet été à la réfection des infrastructures de la Grande-Caroline en partenariat avec le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la municipalité a procédé à un appel d'offre via le site internet SEAO relativement au mandat de contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QU' un soumissionnaire a déposé une soumission et qu'un comité municipal a procédé à l'évaluation de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection de la Grande-Caroline à la firme Services EXP inc. au montant de 26 976.01\$ étant le seul soumissionnaire. Le présent contrat est conditionnel à la signature de l'entente de partenariat entre le MTMDET et la Municipalité ainsi que l'approbation du règlement d'emprunt 2018-254 auprès du MAMOT.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3484

Participation au congrès de l'AQLM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'Association Québécoise du Loisir Municipal;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la fédération aura lieu les 3, 4 et 5 octobre prochain à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la participation de la coordonnatrice des loisirs au Congrès de l'AQLM ainsi que de payer toutes les dépenses s'y rattachant.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-06-3485

Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

ATTENDU QUE la Municipalité de Rougemont, ci-après nommé « la Municipalité » a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu :

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET